



Contester amende depot sauvage

Par **berthoni**, le **06/01/2019** à **19:40**

Bonjour,

La mairie de ma ville a trouvé un carton avec mon nom et adresse.

La police m'a convoqué et malgré que je n'en soit pas l'auteur de ce dépôt, j'ai reçu une amende.

Peuvent-ils me donner une amende sans preuve ?

L'endroit est toujours plein de carton divers.

Bien sur c'est difficile de dire qu'on n'est pas l'auteur avec mon nom dessus.

Merci de votre aide.

Bonne année 2019.

Par **Lag0**, le **06/01/2019** à **20:32**

Bonjour,

Cas classique, j'ai eu le même il y a quelques années.

Seule façon de ne pas payer l'amende, expliquer comment le carton avec votre adresse a pu finir là et si possible dénoncer la personne qui l'y a mis.

Dans mon cas, ce fut assez facile car je savais qui avait récupéré tous les cartons pour son déménagement. Je l'ai dénoncé, avec son autorisation, afin que l'amende lui soit adressée et non à moi...

Par **berthoni**, le **07/01/2019** à **08:45**

Bonjour

Merci de ta réponse.

Le problème est qu'on ne sait pas qui l'a mis, étant seul. J'ai cru voir qu'il fallait un témoin et que seul le fait de l'adresse ne suffisait pas à une contravention.

Merci.

Par **Tisuisse**, le **07/01/2019** à **09:10**

La personne qui vous a verbalisé pour ce carton à vos nom et adresse, étant assermentée, c'est à vous qu'il appartient de faire la preuve du contraire faute de quoi, vous encourez l'amende prévue pour dépôt sauvage. L'histoire du témoin ne sera valable que si ce témoin a vu quelqu'un, autre que vous, déposer ce carton. C'est aussi simple que ça. La prochaine fois, ce type de carton sera déposé, par vos soins, directement en déchetterie, ce sera plus prudent.

Par **berthoni**, le **07/01/2019** à **10:01**

Merci à tous pour vos réponses. Je vais tenter un courrier au Maire.

Bravo pour le site et l'aide que vous m'avez apporté.

Bonne année 2019 à tous

Jean Luc